



Réunion du comité de pilotage (COPIL) du 4 décembre 2019 à Ocquerre

Site Natura 2000 - FR1102006 BOIS DES RESERVES, DES USAGES ET DE MONTGÉ

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Participants :

M. Francis CHESNE, Président du COPIL. Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Maire de Vendrest

Mme Michèle GLOAGUEN, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Maire de Dhuisy

M. Jacques ROUSSEAU, Représentant de la Propriété agricole et de la propriété rurale de Seine-et-Marne

Mmes Béatrice FAGNON et Virginie FRANCOIS, Sous-Préfecture de Meaux

M. Christophe GUYON, Inspecteur de l'environnement, Agence Française de la Biodiversité

M. Romain CLEMENT-PALLEC, Chargé d'études Natura 2000, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France

Mme Dorine NOUALLET, Adjointe au responsable du Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux naturels, Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne

Mme Jessica STONINA, Chargée d'études Natura 2000, Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne

M. Sébastien CIPRIAN, Chargé Environnement et Biodiversité, SNCF Réseau Direction générale Ile-de-France

M. Pascal LE POULAIN, Responsable du groupe local LPO Île-de-France

M. Pierre RIVALLIN, Chargé de l'étude de suivi des populations de Sonneur à ventre jaune. Bureau d'études BIODIVERSITA.

Mme Anne SUY, Animatrice de la mise en œuvre du DOCOB, Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

Excusés :

Monsieur François COSSUT, Maire de Coulombs-en-Valois

Madame Corinne REVEL, Chef de service, Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage

M. Franz BARTH, Chargé de mission, Région Île-de-France

Monsieur Mahmoud ISMAIL, Architecte des Bâtiments de France à l'UDAP de Seine et Marne

M. Frédéric MALHER, Délégué régional LPO Île-de-France

M. CHESNE introduit la réunion et propose aux participants de se présenter. Il rappelle le rôle de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, structure-animatrice du site Natura 2000 des Bois des Réserves, des Usages et de Montgé depuis l'approbation du DOCOB en 2013. Il invite ensuite A. SUY, à exposer les actions menées en 2019.

Après une brève présentation du site, A. SUY indique que l'année 2019 a été défavorable pour les populations de sonneurs à ventre jaune présentes (soit une centaine d'individus). En outre, aucune nouvelle action de gestion n'a été mise en œuvre.

P. RIVALLIN expose les résultats du suivi des populations de sonneurs pour l'année 2019. Deux points majeurs ont été relevés :

- Aucune reproduction prouvée du Sonneur sur l'ensemble du site en raison des températures caniculaires du printemps et de l'été (c'est la première fois depuis le début du suivi du site) : les ornières étaient à sec dès mi-juin ;
- La difficulté d'accès au principal site de reproduction (ne permettant pas la capture d'individus).

P. RIVALLIN insiste sur le fait que la plupart des milieux favorables sont menacés par la dynamique de la végétation qui tend à les fermer.

Il rappelle les mesures de gestion concrètes qui doivent être mises en œuvre rapidement afin de maintenir les populations de sonneurs sur le site :

- Au bois des Brûlis, P. RIVALLIN a pris contact avec SNCF-Réseau afin de faire borner le chemin communal et de l'aménager en recréant des ornières ;
- A la Platrière, il est nécessaire de surcreuser la mare afin de créer une zone ensoleillée qui resterait en eau durant l'été et qui serait protégée du piétinement des vaches. L'agriculteur contacté par A. SUY reste néanmoins difficile à convaincre ;
- Au bois des Réserves, il faut remettre à nu des ornières recouvertes par la végétation. Jusque là, il est compliqué de suivre les interventions de l'ONF sur le site ;
- Au bois de Beauregard, et au bois des Brûlis, il faut maîtriser l'enfrichement des parcelles et intervenir auprès du principal propriétaire afin que sa gestion forestière prenne en compte le Sonneur. Les services de la DDT sont intervenus à plusieurs reprises auprès de lui, sans succès.

P. RIVALLIN suggère également d'abandonner la méthode de Capture-Marquage-Recapture pour estimer le nombre d'individus. Jusqu'à présent, le taux de recapture a été faible (=15 %) ; il semble que l'intérêt scientifique de cette méthode ne se justifie pas, notamment au regard du dérangement pour l'espèce. A priori les animaux sont fidèles à leur site de reproduction ; il y a assez peu d'échange entre ces sites. Afin d'éviter les isolats génétiques, il faudrait favoriser les corridors de déplacement.

M. CHESNE invite M. CIPRIAN à présenter le projet de partenariat entre SNCF-Réseau et la commune de Vendrest. Ce dernier explique que suite à l'adoption du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en 2013, SNCF Réseau Ile-de-France a fait évaluer les continuités écologiques en interaction avec le réseau ferré francilien et définit un plan d'actions prioritaires. Parmi les secteurs retenus figure un tronçon de la ligne LGV Est au contact du site Natura 2000. M. CIPRIAN s'est rapproché de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et de P. RIVALLIN afin d'étudier une démarche commune, à savoir l'aménagement de mares et d'ornières pour favoriser la reproduction du Sonneur. Un projet de création d'une mare devrait être réalisé en début d'année 2020 à proximité de la ferme des Brûlis. En outre, SNCF Réseau Ile-de-France pourrait aider la commune de Vendrest à financer le bornage et l'aménagement du chemin communal qui traverse le bois des Brûlis.

Mme NOUALLET rappelle brièvement la procédure d'évaluation des incidences (EIN). En 2019, la DDT a été consultée dans le cadre de l'organisation de la Rando des Trois Châteaux « Les Mystères de l'Ourcq » dont un des itinéraires traversait le site. Elle indique que la DDT comme la Communauté de communes ne sont pas informées de toutes les évaluations des incidences (EIN) en relation avec le site des Bois des Réserves des Usages et de Montgé.

A. SUY termine la réunion par la présentation d'un bilan synthétique de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB sur la période 2017-2019 (voir annexe).

M. CHESNE remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.

ANNEXE : Présentation téléchargeable sur le site seine-et-marne.n2000.fr :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-des-reserves-des-usages-et-de-montge/documents-a-telecharger>

Site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »

ANIMATION DE LA MISE EN OEUVRE DU DOCOB 2017-2019

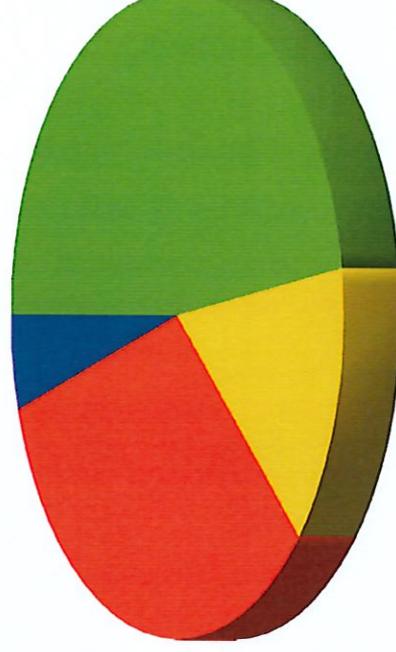
REPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION :

En moyenne 20 jours par an soit moins de 10% d'un temps plein

BUDGET (moyenne sur 3 ans) :

9 670 €/an dont 5 110 €/an pour le poste d'animation et 4 560 €/an pour le suivi scientifique

Financement réparti pour moitié entre FEADER et Etat



- Mise en œuvre de la contractualisation et assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
- Suivi scientifique et technique : suivi de la population de Sonneur à ventre jaune
- Information, communication, sensibilisation
- Gestion administrative et financière

Site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »

ANIMATION DE LA MISE EN OEUVRE DU DOCOB - Bilan 2017-2019

	Points forts	Points faibles
Gestion des habitats et des espèces Animation des MAEC et animation des contrats N2000	Principaux gestionnaires rencontrés sur la période 2013-2016. Émergence d'un projet de partenariat avec SNCF Réseau en 2019.	Pas de nouveaux engagements en dehors des 2 MAEC contractualisées en 2015 sur environ 5 ha. Réticence, voire méfiance, des propriétaires agricoles ou forestiers. Principaux sites de reproduction du Sonneur dans des parcelles forestières dont le propriétaire est hostile à la démarche N2000.
Suivi scientifique et technique Etude prospective de suivi des populations de Sonneur	Meilleures connaissances : acquisition de données sur près de 10 ans. Découverte en 2016 d'un nouveau site de reproduction.	
Information, communication, sensibilisation	Relai au niveau de l'OTC : projet de rallye-nature en 2017, stand d'information sur une étape de la rando des Mystères de l'Ourcq en 2019	Difficultés à toucher les propriétaires de bois.
Contribution à la bonne mise en œuvre de l'évaluation des incidences N2000	Mise en place d'une collaboration avec la mairie de Vendrest pour l'évaluation des incidences dans le cadre de coupes de bois.	Difficulté d'accès aux informations relatives aux projets soumis à évaluation des incidences

Site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »

ANIMATION DE LA MISE EN OEUVRE DU DOCOB PERSPECTIVES pour les trois prochaines années (2017-2019)

- Relancer la mise en œuvre d'actions de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- Rester vigilant sur l'évolution de l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces d'intérêt communautaire.
- Poursuivre la sensibilisation de la population locale à la démarche Natura 2000 et aux richesses naturelles du site

